

Passerelle PIRACEF : Organisation des prestations complémentaires dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation

Bases réglementaires : R.16.8.8/ R.11.34 / Règlement d'études du programme intercantonal romand de formation pour l'enseignement des activités créatrices et pour l'enseignement de l'économie familiale (PIRACEF)

Table des matières

1.	Lignes directrices	2
2.	Admission	2
3.	Modules théoriques. Ces modules sont dispensés en compagnie des étudiant·e·s de la filière de formation à l'enseignement secondaire: (14 ECTS)	3
3.1	Sciences de l'éducation 1 – partie 1 : (4 ECTS)	3
3.2	Sciences de l'éducation 1 – partie 2 : (4 ECTS)	3
3.3	Enseigner au secondaire 1 – partie 1 : (2 ECTS)	4
3.4	Enseigner au secondaire 1 – partie 2 : (2 ECTS)	5
3.5	Renforcement PIRACEF – partie 1 : (1 ECTS)	5
3.6	Renforcement PIRACEF – partie 2 : (1 ECTS)	6
3.7	Validation des crédits	6
4.	Pratique accompagnée (16 ECTS)	6
4.1	Visites pédagogiques (10 ECTS)	6
4.2	Procédure d'organisation des visites pédagogiques	6
4.3	Activités successives	7
4.4	Déroulement et objectif de la visite pédagogique	7
4.5	Analyse des pratiques professionnelles, APP (6 ECTS)	7
4.7	Validation des crédits	8

1. Lignes directrices

Cette formation a pour but l'obtention des 30 crédits préalables dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation.

A l'issue de cette formation, les enseignant·e·s en formation poursuivront leur cursus dans le cadre du programme intercantonal romand de formation à l'enseignement des activités créatrices et de l'économie familiale (PIRACEF).

La filière de la formation continue et postgrade est en charge de cette formation. Les unités de formation (UF) inscrites à ce programme sont organisées en collaboration avec la filière de formation secondaire.

Un axe important de cette formation sera celui de partir des pratiques des enseignant·e·s en formation en les articulant à des apports conceptuels en sciences de l'éducation afin d'établir des « ponts » entre ces univers de référence considérés parfois comme éloignés. Afin de favoriser cette articulation, nous prévoyons des moments de cours ainsi que de la pratique accompagnée.

2. Admission

Article 4 : Admission

¹Peuvent être également admis au Diploma of advanced studies (DAS) pour l'enseignement des activités créatrices ou au Diploma of advanced studies (DAS) pour l'enseignement de l'économie familiale les porteurs d'un Bachelor en enseignement ou d'un titre reconnu comme équivalent.

²Peuvent également être admis à l'un des DAS susmentionnés les porteurs d'un Bachelor dans un domaine technique correspondant à certaines des techniques abordées dans le cadre de la formation.

³L'admission sur dossier est possible pour les porteurs d'un autre titre professionnel dans le domaine technique correspondant à certaines des techniques abordées dans le cadre de la formation.

Dans les cas prévus aux alinéas 2 et 3 du présent article, le candidat est admis sous réserve de l'obtention d'au moins 30 crédits de complément d'études dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation, dont au moins 15 crédits acquis avant l'entrée dans le programme proprement dit. Ce complément est placé sous la responsabilité de la haute école auprès de laquelle l'étudiant est immatriculé.

L'organisation des prestations complémentaires dans les domaines transversaux des sciences de l'éducation répond aux exigences des formations PIRACEF. Cf. règlement d'études du programme intercantonal romand de formation pour l'enseignement des activités créatrices et pour l'enseignement de l'économie familiale (PIRACEF).

Contacts	Secrétariat	<i>Nathalie Davide</i> nathalie.davide@HEP-BEJUNE.ch 032 886 99 33
	Responsable projets	<i>Fabien Guyot</i> fabien.guyot@HEP-BEJUNE.ch 032 886 98 36
	Responsable de la formation continue et postgrade	<i>Régine Roulet</i> regine.roulet@HEP-BEJUNE.ch

3. Modules théoriques. Ces modules sont dispensés en compagnie des étudiant-e-s de la filière de formation à l'enseignement secondaire: **(14 ECTS)**

3.1. Sciences de l'éducation 1 – partie 1 : (4 ECTS)

Cette première unité de formation permettra de développer une posture réflexive fondée sur des savoirs scientifiques (incluant les disciplines constitutives et contributives des sciences de l'éducation). Elle abordera la mise en œuvre des dispositifs d'enseignement (aspects didactiques et de gestion de classe) tout en les articulant avec la pratique. De plus, elle soutiendra les enseignant-e-s en formation dans le développement d'une pratique d'écriture réflexive accompagnée.

Les thèmes suivants : constitution du groupe classe, conception et planification d'un cours, communication, autorité et présence, styles d'enseignement, gestion de l'hétérogénéité et gestion de soi et prévention de l'épuisement professionnel permettront de développer les compétences ci-dessous :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C4 Agir de façon éthique et responsable

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C6 Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante

C7 Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture

C8 S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel

C9 Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés (collègues, parents, partenaires)

C10 Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études

(pour davantage de précisions, cf. plan de cours).

3.2. Sciences de l'éducation 1 – partie 2 : (4 ECTS)

Cette seconde partie permettra d'articuler une posture réflexive fondée sur des connaissances issues des sciences contributives avec la profession enseignante. Elle abordera la mise en œuvre des dispositifs d'enseignement sur la base d'une analyse raisonnée (en prenant en compte la perspective de l'élève, les aspects motivationnels et évaluatifs) tout en poursuivant son articulation avec sa propre pratique. Le développement d'une pratique d'écriture réflexive accompagnée continuera d'être soutenu.

Les thèmes suivants : métier et perspective de l'élève; penser l'élève dans un système, motivation, conceptions de l'intelligence, types de connaissance et processus d'apprentissage, évaluation, docimologie et posture réflexive permettront de développer les compétences ci-dessous :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C2 Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C4 Agir de façon éthique et responsable

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C7 Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture

C8 S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel

C10 Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études

(pour davantage de précisions, cf. plan de cours).

3.3. Enseigner au secondaire 1 – partie 1 : (2 ECTS)

Cette unité de formation permettra de définir et d'explicitier différents concepts, tels que : savoirs, transposition didactique, situations didactiques, etc. Dans cette unité, il s'agira également de considérer la complexité et les incidences de la transposition didactique sur le rapport au savoir. Les enseignant-e-s en formation seront amené-e-s à travailler sur le développement d'outils d'analyse et de compréhension des situations didactiques, sur la définition et l'explicitation des concepts-clé comme : pluri-, multi-, trans-, interdisciplinarité. Une des intentions sera celle de comprendre les enjeux et les incidences de l'interdisciplinarité sur les acteurs (apprenants, enseignants, établissements). L'utilisation des apports théoriques pour concevoir une pédagogie du projet ou une démarche de projet sera également abordée.

Les thèmes comme la transposition et le contrat didactiques, les situations didactiques, interdisciplinarité, la pédagogie de projet, les tenants et aboutissants de la réussite scolaire, permettront de développer les compétences ci-dessous :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C9 Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés (collègues, parents, partenaires)

(pour davantage de précisions, cf. plan de cours).

3.4. Enseigner au secondaire 1 – partie 2 : (2 ECTS)

Cette seconde partie développera des outils d'analyse et de compréhension des situations didactiques. Elle approfondira la définition et l'explicitation des concepts-clé : pluri-, trans-, interdisciplinarité, la compréhension des enjeux et des incidences de l'interdisciplinarité sur les acteurs (apprenants, enseignants, établissements). L'utilisation des apports théoriques pour concevoir une démarche de projet sera également abordée.

Les thèmes suivants : tenants et aboutissants de la réussite scolaire, interdisciplinarité, pédagogie de projet, permettront de développer les compétences ci-dessous :

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C9 Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés (collègues, parents, partenaires)

(pour davantage de précisions, cf. plan de cours).

3.5. Renforcement PIRACEF – partie 1 : (1 ECTS)

Cette unité de formation permettra de développer une posture réflexive fondée sur les connaissances issues de sciences contributives à la profession enseignante. Elle mettra en œuvre des dispositifs d'enseignement (aspects relatifs aux didactiques et à la gestion de classe). Elle articulera les éléments abordés en cours à la pratique enseignante. Le développement d'une pratique d'écriture réflexive accompagnée sera également abordé.

Les thèmes suivants : métier et perspective de l'élève : penser l'élève dans un système social, motivation, conceptions de l'intelligence, types de connaissance et processus d'apprentissage, évaluation, docimologie et posture réflexive, permettront de développer les compétences ci-dessous :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C4 Agir de façon éthique et responsable

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C6 Communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante

C7 Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture

C8 S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel

C9 Travailler à la réalisation des objectifs éducatifs de l'école avec tous les partenaires concernés (collègues, parents, partenaires)

C10 Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études

(pour davantage de précisions, cf. plan de cours).

3.6. Renforcement PIRACEF – partie 2 : (1 ECTS)

Cette seconde partie approfondira le développement d'une posture réflexive fondée sur des connaissances issues des sciences contributives à la profession enseignante. Elle mettra en œuvre la suite des dispositifs d'enseignement sur la base d'une analyse raisonnée (en prenant en compte la perspective de l'élève, les aspects motivationnels et évaluatifs). Elle favorisera une articulation entre les apports travaillés en cours et la pratique des enseignants en formation. Le développement d'une pratique d'écriture réflexive accompagnée sera poursuivi.

Les thèmes suivants : métier et perspective de l'élève : penser l'élève dans un système social, motivation, conceptions de l'intelligence, types de connaissance et processus d'apprentissage, évaluation, docimologie et posture réflexive, permettront de développer les compétences ci-dessous :

C1 Concevoir, planifier et piloter des dispositifs d'enseignement en fonction des élèves et du programme d'études

C2 Evaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des connaissances et des compétences des élèves

C3 Mettre en place un cadre de travail qui favorise les apprentissages, la socialisation et l'autonomie des élèves

C4 Agir de façon éthique et responsable

C5 Prendre en compte la diversité des élèves

C7 Agir en tant que professionnel, interprète critique d'objets de savoirs et/ou de culture

C8 S'engager dans une démarche de formation et de développement professionnel

C10 Coopérer avec les membres de l'équipe pédagogique à la réalisation des tâches favorisant le développement et l'évaluation des connaissances et des compétences visées dans le programme d'études

(pour davantage de précisions, cf. plan de cours).

3.7. Validation des crédits

La fréquentation des cours à hauteur de 80% (avec absences formellement justifiées et acceptées selon règlement R.11.34 et R.16.8.8), la qualité des travaux rendus conduisent à l'octroi des crédits de formation.

4. Pratique accompagnée (16 ECTS)

Le module de pratique accompagnée se compose de visites pédagogiques ainsi que de l'analyse des pratiques professionnelles (APP).

4.1 Visites pédagogiques (10 ECTS)

Les visites pédagogiques permettront de déterminer si, au regard des critères explicites du rapport, l'enseignant-e satisfait les savoir-faire et les savoir-être attendus dans le domaine de la pédagogie.

4.2 Procédure d'organisation des visites pédagogiques

La HEP-BEJUNE est responsable de l'organisation des visites pédagogiques. Par conséquent, le visiteur prendra l'initiative du premier contact avec l'enseignant-e en formation.

La première aura lieu durant le premier semestre et la seconde se déroulera durant le second semestre. Ces visites pédagogiques se clôtureront par des échanges entre l'enseignant-e en formation visité-e et le visiteur dans l'optique d'une amélioration des pratiques professionnelles mises en œuvre dans la classe ainsi qu'une mise en avant des liens à tisser avec les contenus de la formation théorique.

Pour ce faire, les visiteurs s'aideront du rapport afin d'étayer leurs observations.

4.3 Activités successives

Qui ? Fait quoi ?

- 1.- Enseignant-e en formation – Prend note des diverses informations liées à l'organisation des visites pédagogiques.
- 2.- Visiteur – Planifie ses visites de concert avec l'enseignant-e en formation. Il confirme chacune de ces dernières par un courriel à la personne concernée, avec copie au secrétariat.
- 3.- Enseignant-e en formation - Prend connaissance de la date de la visite et s'y adapte dans toute la mesure du possible. En cas de force majeure indépendante de sa volonté, la personne prend contact avec le visiteur pour convenir d'une modification à titre exceptionnel et il avertit également le secrétariat. Il adresse au visiteur, dans les temps, tous les documents demandés, si cela s'avère nécessaire.
- 4.- Visiteur - Tient à jour sa planification et informe le secrétariat en cas de modifications.
- 5.- Administration de la HEP-BEJUNE - avertit officiellement le-la directeur-trice de l'établissement scolaire de la visite, du processus inhérent à cette dernière et de la personne concernée.
- 6.- Visiteur - 7 jours après la visite, remplit le rapport au format Word. Il en adresse une copie au format PDF à l'étudiant-e visité-e. Il en adresse un original en version papier et signé au responsable de la conférence de validation de la pratique accompagnée, par l'intermédiaire du secrétariat.

4.4 Déroulement et objectif de la visite pédagogique

Les visites pédagogiques nécessitent un contexte particulier pour se dérouler correctement. C'est pourquoi, il est probable que l'enseignant-e en formation doive prendre des mesures particulières pour se libérer dans les moments précédant ou suivant la visite, de manière à en garantir le bon déroulement. Dans tous les cas, cette organisation incombe à la personne visitée.

Il est à noter que cette visite pédagogique n'interfère en principe pas sur l'horaire quotidien de l'enseignant-e en formation.

4.5 Analyse des pratiques professionnelles, APP (6 ECTS)

Les enseignant-e-s en formation seront réuni-e-s par groupes, 6 fois 2 heures par année pour des séances d'analyse des pratiques professionnelles. Ces séances ont pour objectif de mettre l'accent sur le développement professionnel des enseignant-e-s en formation, dans une perspective réflexive. L'analyse des pratiques professionnelles favorise une mise à distance qui permet un regard neuf sur les événements vécus.

Concrètement, chaque enseignant-e en formation présentera devant le groupe des situations éducatives complexes rédigées à l'aide des rubriques suivantes : un résumé écrit de la situation-problème (une mise en lumière des éléments importants), les questions que se pose l'enseignant-e, les hypothèses qu'il formule, les causes, les solutions et/ou pistes d'action qu'il identifie.

Les enseignant·e·s en formation seront également amené·e·s à rédiger un journal de bord. Ce dispositif permettra progressivement une réécriture des situations éducatives complexes et constituera un recueil de traces significatives, qui témoigneront de la construction de l'identité professionnelle de l'enseignant·e en formation. Ce journal de bord jouira d'un statut personnel et confidentiel où seuls certains extraits seront partagés.

4.7. Validation des crédits

Les visites pédagogiques permettront de déterminer si, au regard des critères explicites du rapport, la pratique en classe peut être validée. La validation des crédits est de la responsabilité de la conférence des formateurs ayant effectués les visites. En cas de doute sur la validation ou non de la pratique accompagnée, la direction de la formation tranche (art. 14 du R16.8.8).

Pour l'obtention des crédits en APP, la fréquentation des séances à hauteur de 80% (avec absences formellement justifiées et acceptées selon règlement R.11.34), ainsi qu'une participation active permet l'octroi des crédits.